

## **Société Générale SFH**

Société Anonyme

17, Cours Valmy

92800 Puteaux

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2012

## **Société Générale SFH**

Société Anonyme  
17, Cours Valmy  
92800 Puteaux

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2012

---

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de Société Générale SFH, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

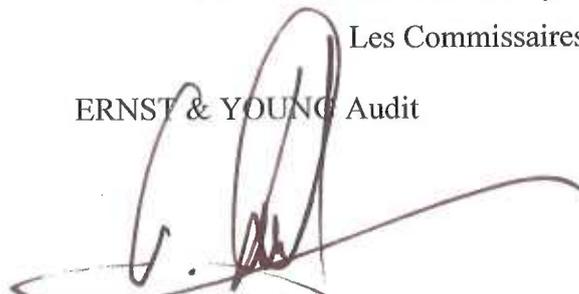
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : ces informations n'incluent pas les rémunérations et avantages versés par la société contrôlant votre société aux mandataires sociaux concernés au titre des mandats, fonctions ou missions autres que ceux exercés au sein ou pour le compte de votre société.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 mars 2013

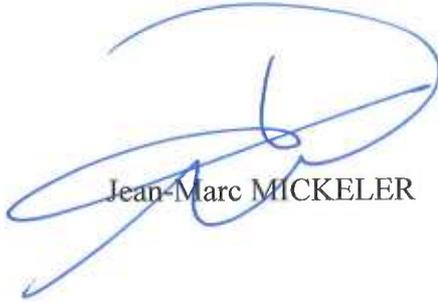
Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit



Olivier DURAND

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Marc MICKELER

**Société Générale SFH**

**17 COURS VALMY**

**92800 PUTEAUX**

**Etats Financiers au 31 décembre 2012**

## SOMMAIRE

<b>BILAN</b>	<b>1</b>
Bilan actif et passif	2
Hors-bilan	3
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>4</b>
Compte de résultat	5
<b>ANNEXE</b>	<b>6</b>
Règles et méthodes comptables	7
<b>Informations sur Bilan et Compte de résultat</b>	<b>12</b>
Créances sur établissements de crédit	13
Autres actifs et comptes de régularisation	14
Dettes représentées par un titre	15
Autres passifs et comptes de régularisation	16
Evolution des capitaux propres	17
Variation des capitaux propres	18
Produits et charges d'intérêts	19
Produit net des commissions	20
Charges générales d'exploitation	21
Impôts sur les bénéfices	22
Situation fiscale différée	23
Engagements sur instruments financiers à terme	24
Opérations non inscrites au bilan	25
<b>Engagements financiers et autres informations</b>	<b>26</b>
Emplois et ressources ventilées selon la DRAC	27
Identité de la société consolidante	28
Intégration fiscale	29
Informations concernant les entreprises liées	30
Honoraires des commissaires aux comptes	31

**BILAN**

**ACTIF**

<i>(En EUR)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit (note 2)	20 968 254 820	445 126 498
A vue	32 013 520	5 499 237
A terme	20 936 241 299	439 627 262
Opérations avec la clientèle	-	-
Créances commerciales	-	-
Autres concours à la clientèle	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	20 587 629 320
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-
Crédit-bail et location avec option d'achat	-	-
Location simple	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Capital souscrit non versé	-	-
Actions propres	-	-
Autres actifs	-	-
Comptes de régularisation (note 3)	407 325 922	29 148 657
<b>Total</b>	<b>21 375 580 742</b>	<b>21 061 904 476</b>

**PASSIF**

<i>(En EUR)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Banques centrales, Comptes courants postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	50 007 400
A vue	-	-
A terme	-	50 007 400
Opérations avec la clientèle	-	-
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-
A vue	-	-
A terme	-	-
Autres dettes	-	-
A vue	-	-
A terme	-	-
Dettes représentées par un titre (note 4)	20 634 883 600	20 607 683 486
Bons de caisse	-	-
Titres de marché interbancaires et titres de créances négociables	-	-
Emprunts obligataires	20 634 883 600	20 607 683 486
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Autres passifs (note 5)	16 276 608	8 638 819
Comptes de régularisation (note 5)	308 996 073	6 775 415
Provisions	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Fonds pour risques bancaires généraux	-	-
Capitaux propres (note 6)	415 424 460	388 799 356
Capital	375 000 000	375 000 000
Primes d'émission	-	-
Réserves	689 968	14 460
Ecart de réévaluation	-	-
Provisions réglementées	-	-
Subvention d'investissement	-	-
Report à nouveau	13 109 388	274 740
Résultat de l'exercice	26 625 104	13 510 156
<b>Total</b>	<b>21 375 580 742</b>	<b>21 061 904 476</b>

Résultat de l'exercice en centimes : 26 625 104.43  
Total du bilan en centimes : 21 375 580 741.67

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

**HORS BILAN**

<i>(En EUR)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	-	-
<b>Engagements de financement</b>	-	-
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
<b>Engagements de garantie</b>	-	-
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
<b>Engagements sur titres</b>	-	-
Titres à livrer	-	-
Autres engagements donnés	-	-
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	-	-
<b>Engagements de financement</b>	-	-
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
<b>Engagements de garantie</b>	-	-
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
<b>Engagements sur titres</b>	-	-
Titres à recevoir	-	-
Autres engagements reçus	-	-

**AUTRES ENGAGEMENTS**

	31/12/2012	31/12/2011
<b>Opérations en devises</b>		
Engagements devises (achetées ou empruntées) à recevoir	-	-
Engagements devises (vendues ou prêtées) à donner	-	-
<b>Engagements sur instruments financiers à terme (note 11)</b>	<b>52 293 735 241</b>	<b>1 500 000 000</b>
<b>Autres engagements (note 12)</b>		
Engagements donnés	-	-
Engagements reçus	25 598 016 681	225 337 275
<b>Engagements douteux</b>	-	-

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

**COMPTE DE RESULTAT**

**COMPTE DE RESULTAT**

(En EUR)

	31/12/2012	31/12/2011
<b>PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		
<b>+ Intérêts et produits assimilés (note 7)</b>	<b>1 150 644 763</b>	<b>309 943 487</b>
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les éts de crédit (*)	172 151 837	44 755 546
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-
+ Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	257 653 412	265 187 940
+ Autres intérêts et produits assimilés (*)	720 839 514	-
<b>- Intérêts et charges assimilées (note 7)</b>	<b>(1 101 121 149)</b>	<b>(279 841 008)</b>
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les éts de crédit (*)	(38 541 594)	(279 841 008)
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-
- Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe (*)	(411 918 543)	-
- Autres intérêts et charges assimilées (*)	(650 661 011)	-
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	-	-
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	-	-
+ Produits sur opération de location simple	-	-
- Charges sur opérations de location simple	-	-
+ Revenus des titres à revenu variable	-	-
+ Commissions (produits)	-	-
- Commissions (charges) (note 8) (*)	(233 225)	(3 558 000)
+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	-	-
- Opérations sur titres de transaction	-	-
- Opérations de change	-	-
- Opérations sur instruments financiers	-	-
+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	-	-
- Plus ou moins value	-	-
- Dotations aux provisions et reprises	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	-	-
- Opérations faites en commun	-	-
- Autres produits d'exploitation bancaires	-	-
- Autres produits non bancaires	-	-
- Autres charges d'exploitation bancaire	(20 158)	(1 970)
- Opérations faites en commun	-	-
- Autres charges d'exploitation bancaires	(20 158)	(1 970)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>49 270 232</b>	<b>26 542 509</b>
- Charges générales d'exploitation (note 9)	(7 635 164)	(5 428 050)
- Frais de personnel	-	-
- Autres frais administratifs	(7 635 164)	(5 428 050)
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>41 635 067</b>	<b>21 114 458</b>
- Coût du risque	-	-
- Coût du risque sur établissement de crédit	-	-
- Coût du risque sur la clientèle	-	-
- Coût du risque sur portefeuilles titres	-	-
- Autres opérations	-	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>41 635 067</b>	<b>21 114 458</b>
+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-	-
- Immobilisations financières	-	-
- Immobilisations incorporelles	-	-
- Immobilisations corporelles	-	-
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>41 635 067</b>	<b>21 114 458</b>
+ / - Résultat exceptionnel	-	61
- Impôt sur les bénéfices (note 10)	(15 009 963)	(7 604 363)
+ / - Dotation / reprises de FRBG et provisions réglementées	-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>26 625 104</b>	<b>13 510 156</b>

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

(\*) Montants reclassés par rapport à 2011 suite à l'affinement de la présentation des états financiers au 31 décembre 2012.

**ANNEXE**

## **Note 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes sociaux de la société Société Générale SFH ont été établis conformément aux dispositions :

- du règlement n°91-01 du Comité de la réglementation bancaire relatif à l'établissement et à la publication des comptes des établissements de crédit,
- du règlement n°2000-03 du Comité de la réglementation comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF modifié par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2005-04 du 3 novembre 2005.

Selon l'art. 515-13, SG SFH est un établissement de crédit, agréé en qualité de société financière par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. La société a pour objet de consentir ou d'acquiescer des prêts garantis, des expositions sur des personnes publiques et des titres et valeurs tels que définis aux Art L515-14 à L515-17.

- Les prêts garantis sont des prêts assortis soit d'une hypothèque de premier rang ou d'une sûreté immobilière conférant une garantie au moins équivalente, soit dans les limites et des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, sous réserve que le prêt garanti soit exclusivement affecté au financement d'un bien immobilier, d'un cautionnement d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurance n'entrant pas dans le périmètre de consolidation défini à l'art L233-16 du code de commerce dont relève SG SFH ;
- Les expositions sur des personnes publiques sont des éléments d'actif, tels que des prêts ou des engagements hors bilan sur des personnes dont la qualité est énumérée à l'Art L.515-15.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales et bancaires d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE ET COMPARABILITE DES COMPTES**

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

### **CHANGEMENT D'ESTIMATION**

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE**

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours pour la clientèle.

Les intérêts courus non échus sur ces créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation en fonction du risque encouru est constituée pour chacune d'elles. Aucune dépréciation n'a été constatée à l'arrêté.

### **CREANCES DOUTEUSES**

Par application du règlement n°2002-03 du Comité de la réglementation comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit, modifié par le règlement n°2005-03, sont distingués comptablement les encours sains et les encours douteux.

Sont des encours douteux, les encours porteurs d'un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

Par application du règlement CRC 2002-03, modifié du 2005-03, sont distingués comptablement les encours sains et les encours douteux.

Sont des encours douteux, les encours porteurs d'un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes:

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour le crédit bail immobilier, neuf mois pour les créances sur des collectivités locales),
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non recouvrement,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal correctionnel.

Par contagion, le classement d'un encours en douteux sur une contrepartie entraîne obligatoirement le déclassement de tous les engagements liés à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions (sauf cas de litiges ponctuels ou d'un risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers).

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations correspondant à la perte probable. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ». Aucune créance douteuse n'a été constatée dans les comptes de SG SFH à l'arrêté.

#### **PORTEFEUILLE TITRES**

Les titres sont classés en fonction de :

- Leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu ;
- L'intention de détention selon leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, participations et parts dans les entreprises liées, activité de portefeuille et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais d'acquisition.

#### **\* TITRES DE PLACEMENT**

##### • Actions et autres titres à revenus variables

A la clôture de l'exercice, les titres sont évalués par rapport à leur valeur probable de négociation. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins values latentes ainsi constatées. En cas de moins values latentes, une dépréciation du portefeuille titres est constatée en comptabilité.

Les revenus attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat dans la Rubrique "Revenus des titres à Revenus Variables".

Les dotations et reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cessions de ces titres sont comptabilisées dans la rubrique "Gains ou Pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

##### • Obligations et autres titres à revenu fixe

Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle des titres concernés. Les intérêts courus à recevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique "Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe" du compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés selon leur valeur probable de négociation. Les plus-values ne sont pas comptabilisées et les moins values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres sont enregistrées dans la rubrique "Gains ou

Pertes sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés» du compte de résultat.

#### **\* TITRES D'INVESTISSEMENT**

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels Société Générale SFH a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance.

A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou Pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

#### **DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour les opérations avec la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### **DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**

Les dettes représentées par un titre correspondent à des obligations foncières et autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L.515-19 du code monétaire et financier.

Les dettes représentées par un titre et plus précisément par une obligation foncière sont enregistrées pour leur valeur nominale. Les primes de remboursement et les primes d'émissions sont amorties linéairement sur la durée de vie des titres concernés. Elles figurent au bilan, dans les rubriques d'encours des types de dettes concernées.

L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe. Dans les cas d'émissions d'obligations au dessus du pair, l'étalement des primes d'émission vient en diminution des intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie de compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et charges assimilées".

Au titre de l'article L.515-20 du Code monétaire et financier et de l'article 6 du règlement CRB n°99-10 du 27 juillet 1999, le montant total des éléments d'actif doit être à tout moment supérieur au montant des éléments de passif bénéficiant du privilège mentionné à l'article L.515-19 du dit Code monétaire et financier.

#### **IMPOTS DIFFERES**

La société utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux. Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales. Les variations de l'exercice sont inscrites en compte de résultat dans le poste « impôt sur les bénéfices » et les stocks sont enregistrés au bilan dans le poste « compte de régularisation ».

#### **PROVISIONS**

Les provisions inscrites au passif du bilan sont comptabilisées conformément au règlement n°2000-06 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les provisions représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie attendue.

Ces provisions couvrent des risques identifiés à l'actif au passif du bilan et au hors bilan.

Les dotations et les reprises de provisions sont classées par nature dans les rubriques correspondantes du compte de résultat.

#### **OPERATIONS EN DEVICES**

Les opérations comptabilisées par la société sont essentiellement en euro.

### **OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME**

Les opérations de couverture portant sur des instruments financiers à terme de taux ou de devises sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n°88-02 et n°92-04 modifiés du Comité de la réglementation bancaire et du règlement n°2002-01 du comité de la réglementation comptable. Les engagements nominaux sur les instruments à terme sont présentés en hors bilan.

### **AUTRES ENGAGEMENTS**

En l'absence de précision réglementaire sur les modalités de ventilation relative aux créances remises en pleine propriété à titre de garantie, les créances reçues par SG SFH en garantie des prêts accordés sont enregistrées en hors-bilan dans un compte de garantie reçue.

### **FRAIS DE PERSONNEL - AVANTAGES DU PERSONNEL**

SG SFH n'emploie pas de salarié et n'a aucun engagement de retraite ni de charges sociales.

### **CHARGE FISCALE**

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33.3% et de 0% pour les plus values à long terme sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges de 1.66%. Les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû avant imputation des crédits d'impôt, à une Contribution Sociale sur les bénéficiaires des sociétés de 3.3% après abattement de 763 000 EUR ainsi qu'à une Contribution Exceptionnelle de 5% de l'IS lorsque leur chiffre d'affaires est supérieur à 250 MEUR. SG SFH, constate comptablement la charge relative à la contribution sociale de solidarité, l'année à laquelle elle se rapporte. Cette contribution n'étant déductible fiscalement qu'au moment de son décaissement (année N+1), SG SFH enregistre un impôt différé actif, correspondant à l'économie d'impôt sur les sociétés qui sera réalisée l'année du paiement de la contribution sociale de solidarité. Cet impôt différé actif est repris comptablement l'exercice suivant.

### **RESULTAT EXCEPTIONNEL**

La rubrique "Résultat exceptionnel" comprend les produits et charges encourus par SG SFH dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de SG SFH.

### **TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIEES**

Conformément au règlement ANC n°2010-04 du 7 octobre 2010, relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan, modifiant le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 91-01 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels des établissements de crédit, la société Société Générale SFH ne donne pas d'information en annexe pour tout ou partie des raisons suivantes :

- les transactions effectuées ont été conclues à des conditions normales de marché ;
- les transactions effectuées concernent des opérations avec sa société mère, les filiales qu'elle détient (directement ou indirectement) en quasi-totalité ou entre ses filiales détenues en quasi-totalité.

### **FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

Société Générale SFH a procédé à une restructuration de ses actifs :

- Remboursement anticipé total par Société Générale SFH des séries d'Obligations de Financement de l'Habitat (OFH) souscrites initialement par SOCIETE GENERALE pour un montant nominal de 16.250 millions d'euros,
- Remboursement anticipé total des séries d'obligations émises par le FCT Red&Black Guaranteed Home Loans pour un montant nominal de 20.500 millions d'euros,
- Réalisation de tirages au titre d'un prêt collatéralisé accordé par Société Générale SFH à SOCIETE GENERALE pour un montant en principal de 20.500 millions d'euros,
- Emission de nouvelles séries d'OFH, souscrites par SOCIETE GENERALE et adossées en montant et maturité aux tirages réalisés au titre du contrat de prêt collatéralisé par SOCIETE GENERALE.

Des primes d'émission ont été comptabilisées sur les OFH publiques, ces primes sont amorties de façon linéaire prorata temporis jusqu'à la date de maturité des OFH.

### **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Depuis la clôture de l'exercice, Société Générale SFH a procédé aux émissions d'OFH suivantes :

- (i) le 1 février 2013, émission publique, auprès d'investisseurs externes au Groupe, de la série 27 d'OFH, de maturité 2016, pour un montant nominal total de 100 millions d'euros et servant un coupon variable de euribor 3 mois avec un

spread de 270 points de base ;

(i) le 1 février 2013, émission publique, auprès d'investisseurs externes au Groupe, de la série 28 d'OFH, de maturité 2021, pour un montant nominal total de 1.4 milliards d'euros et servant un coupon variable de euribor 3 mois avec un spread de 530 points de base.

Ces opérations ont donné lieu aux remboursements partiels anticipés concomitants, suivantes :

(i) le 1 février 2013, remboursement anticipé partiel de la série 15 d'OFH de maturité 2013, initialement souscrite par SOCIETE GENERALE, pour un montant nominal correspondant à l'émission publique réalisée en même date de valeur, soit 1,5 milliards d'euros.

**INFORMATIONS  
BILAN ET RESULTAT**

**Note 2**

**CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

<i>(En EUR)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Comptes et prêts</b>	20 968 254 820	445 126 498
<b>A vue :</b>	<b>32 013 520</b>	<b>5 499 237</b>
Comptes ordinaires	32 013 520	5 499 237
Prêts et comptes au jour le jour		
Valeurs reçues en pension au jour le jour		
<b>A terme :</b>	<b>20 936 241 299</b>	<b>439 627 262</b>
Prêts et comptes à terme	20 936 241 299	439 627 262
Prêts subordonnés et participatifs		
Valeurs reçues en pension à terme		
<b>Créances rattachées</b>		
<b>Créances douteuses</b>		
<b>Total brut</b>	<b>20 968 254 820</b>	<b>445 126 498</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Total net</b>	<b>20 968 254 820</b>	<b>445 126 498</b>
<b>Titres reçus en pension</b>		
<b>Total</b>	<b>20 968 254 820</b>	<b>445 126 498</b>



**Note 4**

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

<i>(En EUR)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		
Emprunts obligataires	20 634 883 600	20 607 683 486
Autres dettes représentées par un titre		
<b>Sous-total</b>	<b>20 634 883 600</b>	<b>20 607 683 486</b>
Dettes rattachées		
<b>Total</b>	<b>20 634 883 600</b>	<b>20 607 683 486</b>



## Note 6

### 1 - EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(En EUR)

Affectation du résultat de l'exercice précédent	31/12/2012
<b>Origine :</b>	<b>13 784 896</b>
Report à nouveau antérieur	274 740
Résultat de la période	13 510 156
Prélèvement sur les réserves	
Autres mouvements	
<b>Affectation <sup>(1)</sup> :</b>	<b>13 784 896</b>
Réserve légale	675 508
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartition	
Report à nouveau	13 109 388

(1) La variation des postes de réserves et de report à nouveau par rapport à l'exercice précédent résulte de l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 décidée par l'assemblée générale ordinaire en date du 30 mai 2012.

### 2 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 37 500 000 actions de 10 € de nominal, entièrement libérées.

### 3 - VENTILATION DES RESERVES

(En EUR)	Montant
Réserve légale	689 968
Réserves statutaires	
Autres réserves	
<b>Total</b>	<b>689 968</b>

### 4 - PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

(En EUR)	Montant
<b>Résultat disponible</b>	<b>39 734 492</b>
Report à nouveau antérieur	13 109 388
Résultat de la période	26 625 104
Prélèvement sur les réserves	
<b>Affectation :</b>	<b>39 734 492</b>
Réserve légale	1 331 255
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartition	
Report à nouveau	38 403 237

**Note 6 (suite)**

5 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(En EUR)</i>	31/12/2011	Augmentation	Diminution	31/12/2012
Capital	375 000 000			375 000 000
Primes d'émission	-			-
Réserves	14 460	675 508		689 968
Ecart de réévaluation	-			-
Provisions règlementées	-			-
Subvention d'investissement	-			-
Report à nouveau	274 740	12 834 648		13 109 388
Résultat de l'exercice	13 510 156	26 625 104	13 510 156	26 625 104
Distribution				-
<b>Total</b>	<b>388 799 356</b>	<b>40 135 260</b>	<b>13 510 156</b>	<b>415 424 460</b>

**Note 7**

**1 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS**

<i>(En EUR)</i>	Charges	produits	Net 2012	Net 2011
<b>Sur opérations avec les établissements de crédit :</b>	<b>38 541 594</b>	<b>172 151 837</b>	<b>133 610 243</b>	<b>(235 085 462)</b>
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les étis de crédit			-	
Titres et valeurs reçus en pension			-	
Autres (*)	38 541 594	172 151 837	133 610 243	(235 085 462)
<b>Sur opérations avec la clientèle :</b>	-	-	-	-
Créances commerciales			-	
Autres concours à la clientèle			-	
Comptes ordinaires débiteurs			-	
Titres et valeurs reçus en pension			-	
Autres			-	
<b>Sur obligations et autres titres à revenu fixe (*)</b>	<b>411 918 543</b>	<b>257 653 412</b>	<b>(154 265 131)</b>	<b>265 187 940</b>
<b>Sur dettes subordonnées</b>			-	
<b>Autres intérêts et produits ou charges assimilés (*)</b>	<b>650 661 011</b>	<b>720 839 514</b>	<b>70 178 503</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>1 101 121 148</b>	<b>1 150 644 763</b>	<b>49 523 615</b>	<b>30 102 478</b>

**2 - REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE**

<i>(En EUR)</i>	2012	2011
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable		
Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme		
Part dans les entreprises liées		
Autres		
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(\*) L'affinement de la présentation des états financiers au 31 décembre 2012 a conduit à reclasser les produits et charges d'intérêts sur swap de taux du poste «Autres produits et charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit » au poste « Autres intérêts et produits ou charges assimilés ».

L'affinement de la présentation des états financiers au 31 décembre 2012 a conduit à reclasser les intérêts et primes sur OFH du poste «Autres produits et charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit » au poste « produits et charges d'intérêts sur obligations et autres titres à revenus fixes ».

## Note 8

### PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(En EUR)</i>	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>	<b>Net 2012</b>	<b>Net 2011</b>
Opérations avec les établissements de crédit	756		(756)	
Opérations avec la clientèle			-	
Opérations sur titres (*)	232 469		(232 469)	(3 558 000)
Opérations de crédit bail et assimilées			-	
Opérations de location simple			-	
Opérations de change et sur instruments financiers			-	
Engagement de financement et de garantie			-	
Prestations de services et autres			-	
<b>Total</b>	<b>233 225</b>	<b>-</b>	<b>(233 225)</b>	<b>(3 558 000)</b>

(\*) L'affinement de la présentation des états financiers au 31 décembre 2012 a conduit à reclasser les frais liés aux émissions OFH des commissions (charges) à intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenus fixe.

**Note 9**

**CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION**

<i>(En EUR)</i>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b>Frais de personnel</b>	-	-
Salaires et traitements		
Charges sociales et fiscales sur rémunérations		
Autres		
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>(7 635 164)</b>	<b>(5 428 050)</b>
Impôts et taxes	(1 488 989)	(813 067)
Services extérieurs	(6 146 175)	(4 614 983)
Autres		
	<b>Total</b>	<b>(7 635 164)</b>
		<b>(5 428 050)</b>

## Note 10

### 1 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

<i>(En EUR)</i>	2012	2011
Charge fiscale courante	15 110 641	7 775 105
Charge fiscale différée	(100 678)	(170 742)
<b>Total</b>	<b>15 009 963</b>	<b>7 604 363</b>

### 2 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>(En EUR)</i>	Avant impôt	Retraite-ments	Incidence impôt sur les sociétés			Résultat après impôt
			Impôts brut <sup>(1)</sup>	Avoir fiscal crédit d'impôt	Impôt net imputé	
<b>Ventilation résultats</b>						
1 - Taxé au taux normal	41 635 067	(292 414)	15 110 642		15 110 642	26 524 425
2 - Taxé au taux réduit ou non taxable					-	-
<b>I. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (1 + 2)</b>	<b>41 635 067</b>	<b>(292 414)</b>	<b>15 110 642</b>	-	<b>15 110 642</b>	<b>26 524 425</b>
3 - Taxé au taux normal					-	-
4 - Taxé au taux réduit ou non taxable					-	-
<b>II. COUT DU RISQUE (3 + 4)</b>					-	-
<b>III. RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)</b>	<b>41 635 067</b>	<b>(292 414)</b>	<b>15 110 642</b>	-	<b>15 110 642</b>	<b>26 524 425</b>
5 - Taxé au taux normal					-	-
6 - Taxé au taux réduit ou non taxable					-	-
<b>IV. +/- GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES (5 + 6)</b>					-	-
<b>V. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (III + IV)</b>	<b>41 635 067</b>	<b>(292 414)</b>	<b>15 110 642</b>	-	<b>15 110 642</b>	<b>26 524 425</b>
<b>VI. RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>					-	-
<b>DOTATION NETTES AUX PROVISIONS REGLEMENTEES</b>					-	-
<b>IMPOT COURANT</b>	<b>41 635 067</b>	<b>(292 414)</b>	<b>15 110 642</b>	-	<b>15 110 642</b>	
IMPOT DIFFERE		100 678	100 678		100 678	(100 678)
CREDIT D'IMPOT COMPTABILISE					-	-
AUTRES (à préciser)					-	-
					-	-
<b>RESULTAT NET</b>	<b>41 635 067</b>	<b>(191 736)</b>	<b>15 009 964</b>	-	<b>15 009 964</b>	<b>26 625 103</b>

<sup>(1)</sup> Signes : l'impôt est signé en + pour une dette et en - pour une créance



**Note 11**

1 - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

<i>(En milliers d'EUR)</i>	Opérations de gestion de positions	Opérations de couverture	Juste valeur	Total	
				31/12/2012	31/12/2011
<b>Opérations fermes</b>	-	-	-	52 293 735 241	1 500 000 000
<i>Opérations sur marchés organisés et assimilés :</i>	-	-	-	-	-
contrats à terme de taux d'intérêt					
contrats à terme de change					
autres contrats à terme					
<i>Opérations sur marchés de gré à gré</i>	-	-	-	52 293 735 241	1 500 000 000
swaps de taux d'intérêt				52 293 735 241	1 500 000 000
swaps financiers de devises					
FRA					
autres					
<b>Opérations conditionnelles</b>	-	-	-	-	-
options de taux d'intérêt					
option de change					
option sur actions et indices					
autres options					
<b>Total</b>	-	-	-	52 293 735 241	1 500 000 000

2 - VENTILATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SELON LEUR DUREE RESIDUELLE

<i>(En milliers d'EUR)</i>	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
			3 000 000 000	49 293 735 241
				-
				-
<b>Total</b>	-	3 000 000 000	49 293 735 241	52 293 735 241

## Note 12

### OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

Conformément au règlement n°2010-04 du 7 octobre 2010, relatif aux informations non inscrites au bilan, modifiant le règlement du Comité de la réglementation bancaire n°91-01 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Cette annexe regroupe les informations sur les engagements financiers et opérations qui ne figurent pas au bilan.

Sont présentées les opérations dont les risques et avantages en résultant sont significatifs et dont la divulgation est nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise.

#### 1 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN COMPTABILISES

##### 1.1 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

<i>(En EUR)</i>	Nature	31/12/2012
<b>Engagements donnés :</b>		
<b>Engagements de financement :</b>		
En faveur d'établissements de crédit		-
En faveur de la clientèle		-
<b>Engagements de garantie :</b>		
D'ordre d'établissements de crédit		-
D'ordre de la clientèle		-
<b>Engagements reçus :</b>		
<b>Engagements de financement :</b>		
D'établissements de crédit		-
De la clientèle		-
<b>Engagements de garantie :</b>		
D'établissements de crédit		-
De la clientèle		-

##### 1.2 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS SUR TITRES

<i>(En EUR)</i>	Nature	31/12/2012
Titres à livrer		-
Titres à recevoir		-

##### 1.3 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS DOUTEUX

NEANT

##### 1.4 - HORS-BILAN - AUTRES ENGAGEMENTS

<i>(En EUR)</i>	Nature	31/12/2012
PPI en garantie et Nantissement de titres par SG		25 598 016 681

**ENGAGEMENTS FINANCIERS,  
AUTRES INFORMATIONS**

**Note 13**

**EMPLOIS ET RESSOURCES VENTILES SELON LA DUREE RESTANT A COURIR**

	Durée restant à courir au 31 décembre 2012				
	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<i>(En EUR)</i>					
<b>EMPLOIS</b>					
Créances sur les établissements de crédit	68 469 395	1 540 685 424	6 159 600 000	13 199 500 000	20 968 254 820
Opérations avec la clientèle					-
Obligations et autres titres à revenu fixe					-
Titres de transaction					-
Titres de placement					-
Titres d'investissement					-
Actions et autres titres à revenu variable					-
Titres de transaction					-
Titres de placement					-
Titres d'investissement					-
<b>RESSOURCES</b>					
Dettes envers les établissements de crédit					-
Opérations avec la clientèle					-
Dettes représentées par un titre	106 434 970	1 528 448 630	6 000 000 000	13 000 000 000	20 634 883 600

## **Note 14**

---

### IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes annuels de la SA SOCIETE GENERALE SFH sont inclus selon a méthode de l'intégration globale dans le périmètre de consolidation de :

SA SOCIETE GENERALE - 29 boulevard Haussmann 75009 PARIS

En conséquence, la société est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés ainsi qu'un rapport de gestion consolidé.

## **Note 15**

---

### INTEGRATION FISCALE

La Société SOCIETE GENERALE SFH est intégrée fiscalement dans le groupe SOCIETE GENERALE depuis le 1er janvier 2008.

Son résultat fiscal déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe est le suivant :

Bénéfice à court terme de 41 927 481 €.

Du fait de l'intégration fiscale, une dette de 15 110 641 € envers la société mère a été comptabilisée en compte courant SG au bilan par contrepartie au compte de résultat du poste impôt sur les bénéfices.

Si elle n'avait pas été membre du groupe fiscal, la société aurait supporté un impôt de 15 110 641 €.

## Note 16

### INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Le présent état concerne les entreprises liées, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (sociétés détenues entre 10 et 50 %).

<i>(En EUR)</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>Part entreprises liées</b>
<b>Postes de l'actif</b>	<b>21 375 580 742</b>	<b>21 375 307 138</b>
Créances sur les établissements de crédit	20 968 254 820	20 968 252 636
Opérations avec la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat		
Location simple		
Immobilisations		
Autres actifs et comptes de régularisation	407 325 922	407 054 502
<b>Postes du passif</b>	<b>20 960 156 281</b>	<b>15 083 112 216</b>
Dettes envers les établissements de crédit		
Opérations avec la clientèle		
Dettes représentées par un titre	20 634 883 600	14 774 139 224
Autres passifs et comptes de régularisation	325 272 681	308 972 992
Provisions et subventions d'investissement		
Dettes subordonnées		
Capitaux propres		
Résultat de l'exercice		
<b>Postes du hors bilan</b>		
<b>Engagements de financement</b>		
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>		
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements sur titres</b>		
Opérations en devises		
Engagements sur instruments financiers à terme	52 293 735 241	1 500 000 000
Autres engagements	25 598 016 681	225 337 275
Engagements douteux		
<b>Postes du compte de résultat</b>		
Intérêts et produits assimilés	1 150 644 763	1 150 644 873
Revenus des titres à revenu variable		
Produits de commissions		
Intérêts et charges assimilés	(1 101 121 149)	(969 464 887)
Charges de commissions	(233 225)	
Autres charges d'exploitation bancaire	(20 158)	
Autres frais administratifs	(7 635 164)	(4 874 937)

## **Note 17**

---

### HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires de la lettre de mission de notre commissaire aux comptes, au titre de l'exercice 2012, s'élève à :

DELOITTE & ASSOCIES	17 940.00 €	TTC
ERNST & YOUNG	17 940.00 €	TTC